

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5907

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 8°

objet : **ZAC "Les Jardins du Presbytère" - Acquisition de diverses parcelles de terrain**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de ses séances des 23 juin 1986 et 26 septembre 1994, le conseil de Communauté a approuvé les dossiers de création et modification de la ZAC "Les Jardins du Presbytère" à Lyon 8°.

Le programme des équipements publics comprend une voie de liaison entre la route de Vienne et la rue de Montagny, l'aménagement de la place Louis Lebreton et 66 places de stationnement dans le domaine public.

Ces divers équipements étant pratiquement achevés, il convient, à présent, de procéder aux régularisations foncières.

Les parcelles de terrain, qui doivent être acquises par la Communauté urbaine, sont, aujourd'hui, propriétés de la SCI "Les Jardins du Presbytère", aménageur de la ZAC, des copropriétés situées 136 et 146, route de Vienne et de la ville de Lyon.

Un accord est intervenu entre l'aménageur et les deux copropriétés citées ci-dessus selon lequel ces dernières céderaient gratuitement et directement à la Communauté urbaine les parcelles qu'elles possèdent et qui sont destinées à être rattachées à la voirie publique.

Par ailleurs, la ville de Lyon, qui est restée propriétaire d'une parcelle correspondant à l'emprise de l'ancienne impasse du Presbytère et d'une partie de la place Louis Lebreton, a donné son accord pour une cession gratuite à la Communauté urbaine de ladite parcelle qui, elle aussi, doit ultérieurement être intégrée au domaine public de la voirie communautaire.

Ainsi, aux termes du présent dossier, la SCI "Les Jardins du Presbytère", les copropriétés situées 136 et 146, route de Vienne et la ville de Lyon céderaient, à titre gratuit, à la Communauté urbaine, diverses parcelles de terrain situées à l'intérieur du périmètre de la ZAC "Les Jardins du Presbytère" représentant respectivement une superficie de 1 610, 10, 125 et 955 mètres carrés, soit en tout 2 700 mètres carrés.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Références cadastrales	Superficies (en mètres carrés)	Propriétaires
CE 77	955	ville de Lyon
CE 133	2	SCI "Les Jardins du Presbytère"
CE 135	1 561	SCI "Les Jardins du Presbytère"
CE 138	47	SCI "Les Jardins du Presbytère"
CE 140	10	copropriété 136, route de Vienne
CE 144	125	copropriété 146, route de Vienne

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 23 juin 1986 et 26 septembre 1994 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer les actes authentiques à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés, estimés à 11 300 F, seront à imputer au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - opération 0073 -

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,